

Date de publication : 03/12/2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 18/11/2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 novembre 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Doix-lès-Fontaines (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

- Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA
- Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Lydie BERNARD
Yveline THIBAUD
Philippe BARRE
- Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Stéphane VILLAIN
- Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON
- Au titre du Conseil départemental de Vendée
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON
- Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER
Didier TAUPIN
- Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS
- Au titre des EPCI de Charente-Maritime
Jean-Pierre SERVANT
- Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER
- Au titre des Chambres d'Agriculture
Xavier GARREAU

Election du 6ème Vice-Président au sein du Bureau

Election du 6ème Vice-Président au sein du Bureau

Vu la délibération du 26 novembre 2021 approuvant la modification des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin et notamment l'article 6 ;

Le Comité syndical a décidé la création d'un poste de 6ème vice-président en charge des finances et des ressources humaines. Dans ce cadre, l'article 6 « Administration du syndicat mixte » a été modifié par délibération du 26 novembre 2021.

Considérant la nécessité de procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-Président,

Les candidatures suivantes ont été présentées :

- Jean-Pierre SERVANT

Décision


Après avoir procédé à l'élection, le Bureau décide :

> d'élire Monsieur Jean-Pierre SERVANT pour occuper le poste de 6^{ème} Vice-Président (procès-verbal annexé à la présente délibération)

> qu'il lui sera versé une indemnité, à compter de son élection, selon les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 26 novembre 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,


Pascal DUFORESTEL

Procès-verbal de l'élection 6^{ème} Vice-Président
21 novembre 2021

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, notamment son article 6 ;

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Président a fait appel à candidatures
Les candidatures suivantes ont été présentées :

-
-

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents : 16

b. Nombre de votants : 15

d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 15..... voix. Majorité absolue. _ 8....voix

Nom des candidats et suffrages obtenus :

- Jean-Luc Servant
-

Monsieur J.P. SERVANT....., ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu
6^{ème} Vice-Président.

Le Président
Pascal DUFORESTEL

Le Secrétaire
Emmano MARTINS